



Docteur Alain Chevallier
Mr André Cicolella
Réseau Environnement Santé
32 rue de Paradis
75010 Paris

Maisons-Alfort, 11 MAI 2011

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur différentes publications nouvelles relatives aux édulcorants et plus particulièrement à l'aspartame.

Dossier suivi par :
Dominique GOMBERT

Ligne directe :
01 56 29 19 73

Fax direct :
01 49 77 26 13

E-mail :
dominique.gombert@anses.fr

N. Réf. :
DIRDER2011 **N° 1 6 9**

V. Réf. :

Récemment, deux études sur d'éventuels effets des édulcorants sur la santé ont en effet fait l'objet de publications : une étude de toxicologie réalisée chez la souris et analysant l'effet de l'aspartame sur l'apparition de tumeurs et une étude épidémiologique danoise portant sur le lien entre consommation de boissons édulcorées et le risque d'accouchement prématuré.

Suite à la publication de ces travaux, l'Anses a immédiatement saisi son comité d'experts spécialisés ad hoc en vue de rendre un avis sur ces questions. L'Agence a par ailleurs réalisé dans ce contexte l'audition du Dr Soffritti. L'avis rendu par l'Anses a été publié le 14 mars dernier.

De façon plus large, la question des édulcorants en général et de l'aspartame en particulier s'inscrit dans le cadre d'un questionnement récurrent portant sur leurs enjeux toxicologiques d'une part et leurs enjeux nutritionnels d'autre part.

S'agissant des enjeux nutritionnels, l'Anses s'est autosaisie et mettra en place dès l'automne prochain un groupe de travail spécifique chargé d'évaluer les bénéfices et les risques nutritionnels des édulcorants intenses. Cette autosaisine, qui a reçu un avis favorable de notre conseil scientifique le 9 mai dernier, constituera un travail pionnier et ambitieux non mené par ailleurs. Le groupe de travail sera constitué sur la base d'un appel à candidatures d'ores et déjà ouvert. Des auditions seront évidemment conduites dans le cadre de ces travaux.

S'agissant des enjeux toxicologiques, il s'agit d'une question qui s'inscrit dans un contexte réglementaire européen. A la suite des publications récentes, l'EFSA a d'ailleurs indiqué qu'une analyse détaillée des résultats de l'étude de Soffritti et *al.* allait être réalisée, incluant le méthanol, suggéré par les auteurs comme étant la cause des effets observés au cours de cette étude. Par ailleurs, comme vous le soulignez, plusieurs études citées dans l'évaluation de l'aspartame par les agences de sécurité sanitaire sont anciennes et l'Anses n'en dispose pas.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Dans ce contexte de nouvelles publications et de questionnement, j'ai proposé par courrier à la directrice générale de l'Agence européenne d'examiner la possibilité d'anticiper le calendrier de réévaluation de l'aspartame. Au delà, mon courrier a également évoqué la possibilité de mobiliser les agences sanitaires nationales et en particulier l'Anses, dans les réévaluations à conduire en vue d'accélérer et d'optimiser les calendriers d'instruction envisagés au plan européen.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général

Marc Mortureux